

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 MARS 2010 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Luc RODET, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Patricia FOUCAULT donne pouvoir à François LECOMTE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 02 février 2010.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

***VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS et APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2009***

**BUDGET COMMUNAL**

Monsieur Ludwig MONTAGNE, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune étudié par la commission des finances.

Les totaux, conformes aux comptes de gestion du Percepteur, sont les suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice .....	991 097,10 €
Dépenses de l'exercice.....	803 070,97 €
Excédent de fonctionnement 08 : .....	57 768,51 €

Section d'investissement

Recettes de l'exercice.....	714 060,36 €
Dépenses de l'exercice.....	524 512,60 €
Déficit d'investissement 08 : .....	330 544,67 €

Résultat global de clôture 2009 .....	104 797,73 €
---------------------------------------	--------------

Le Conseil Municipal vote également l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2009 qui s'élève à 245 794,64 €.

La répartition s'effectue de la façon suivante :

pour 141 000 € en section d'investissement au compte 1068

pour 104 794,64 € en section de fonctionnement (report à nouveau créateur – ligne 002)

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le compte administratif, le compte de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2009 du service public d'assainissement, conforme au compte de gestion, se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes de l'exercice.....	69 711,35 €
	Dépenses de l'exercice.....	114 743,38 €
	Excédent de fonctionnement 08.....	227 061,77 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice.....	1 538 942,25 €
	Dépenses de l'exercice.....	1 214 991,34 €
	Déficit de l'investissement 08.....	29 010,69 €
Résultat global de clôture 2009	.....	+ 476 969,96 €

Le résultat d'exploitation qui s'élève à 476 969,96 € est réparti comme suit :

- En intégralité en section d'exploitation ( report à nouveau créditeur – ligne 002)

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Le compte administratif, le compte de gestion et les affectations de résultats sont approuvés à l'unanimité.

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir le total des subventions communales. Il convient de les répartir par association et d'en désigner les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la répartition des subventions communales comme suit :

- Sou des Ecoles ..... 1 200 €
- Sapeurs-Pompiers .....840 €
- Boule Joyeuse .....322 €
- ADMR .....300 €
- Comité des Fêtes..... 1 375 €
- Gym Volontaire .....200 €
- Foot.....730 €
- Club du 3ème âge .....230 + 230 €
- Chasse .....260 €
- Gym et Loisirs .....650 €
- Comité de Parents .....500 €
- Moto-Cross .....400 €
- Cyclo-détente.....300 €
- Truite de la Galaure .....80 + 80 €
- APEL Ecole Ste Marie.....500 €
- Mutilés du Travail.....50 + 50 €
- ACRDNS .....80 €
- Bibliothèque.....550 €
- Don du sang .....230 €
- Comité de foire ..... 1 000 €
- Triathlon « Les deux Rives ».....400 €

- La Palette de St Barth .....90 €
- Sigal'Chant .....300 €
- Micro Collines .....200 €
- Association défense envt et qualité de vie .....50 €
- La caravane à bricole .....200 €
- CCAS de Saint Barthélemy de Vals .....6000 €
- Pétanque des Vernets .....160 €

Les bilans 2009 seront demandés à toutes les associations, conformément aux obligations légales. Celles qui n'auront pas transmis ce document comptable verront leur subvention annulée.

### **PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES - 2010/2011**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les factures de fournitures scolaires nécessaires à la bonne marche des écoles maternelles et primaires publiques sont réglées par l'association du Sou des Ecoles.

Il indique que 183 élèves fréquentent l'école publique. Les effectifs sont répartis comme suit : 67 maternelles et 116 primaires.

Il propose au vote du Conseil Municipal l'attribution d'un crédit de 40 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année scolaire 2010/2011 une participation pour fournitures scolaires de  $183 \times 40 \text{ €} = 7\,320 \text{ €}$  et de verser cette participation au Sou des Ecoles.

### **CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE STE-MARIE – SCOLARITE 2009/2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi sur le contrat d'association pour l'école privée de la commune.

Le montant de la participation a été calculé par la Commission des Finances comme pour l'école publique soit 373,83 € par élève.

Il y a cette année 18 élèves de Saint-Barthélemy de Vals à l'école privée Ste-Marie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de verser à l'école Ste-Marie la participation de 373,83 € par élève, soit pour 18 élèves de St-Barthélemy de Vals une somme totale de 6 728,94 €.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL « SALLE DE MOTRICITE ET DE DANSE » A « ART DE LA DANSE / GYM ET LOISIRS »**

L'association « Art de la Danse/Gym et Loisirs » demande à la commune la mise à disposition de la salle de motricité et de danse située au groupe scolaire « Pablo Picasso » afin d'y exercer une activité culturelle et sportive.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prêter la salle de motricité et de danse à cette association.

Il conviendrait en conséquence d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux. Cette mise à disposition prendrait effet à la date de la signature de la convention pour se terminer au 15 juillet de l'année suivante. Elle serait reconduite annuellement après demande écrite du Président de l'Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU PLAN DE GESTION DES DRAGAGES D'ENTRETIEN SUR LE DOMAINE CONCEDE DU RHONE DE LA CHUTE DE GENISSIAT AU PALIER D'ARLES – AVIS DE LA COMMUNE**

L'Etat a confié à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) l'aménagement du Rhône par un décret de concession du 05 janvier 1934. Au titre de cette concession, le Concédant a mis à la charge de la CNR des missions d'entretien dans le périmètre du domaine concédé. La CNR doit donc intervenir sur le lit du Rhône et de ses affluents notamment par dragage, le cas échéant par extraction des sédiments.

Ces travaux sont soumis à une procédure d'autorisation conformément à la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006).

La demande d'autorisation concerne toutes les opérations de dragage d'entretien engagées par la CNR au titre de sa concession pour les 10 ans à venir. Les travaux d'extraction mobiliseront des volumes moyens de l'ordre de 600 000 m3 de matériaux par an avec des variations annuelles qui peuvent être importantes. L'autorisation est demandée pour une durée de 10 ans. L'autorisation prend également en compte les éventuels sous-produits et leur devenir.

Par arrêté inter préfectoral n°10-0330 du 28 janvier 2010, l'ouverture d'une enquête publique préalable à autorisation au titre du code de l'environnement est prescrite sur ce projet. L'enquête publique se déroulera du 01 mars 2010 au 02 avril 2010 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique sur le projet du plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles.

**SDED – Raccordement au réseau BT pour alimenter l'habitation de M. Cettier**

Ce dossier sera étudié lors d'une prochaine séance.

**SDED – Raccordement au réseau BT pour alimenter l'habitation de M. Junique**

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune pour alimenter le projet de M. et Mme Junique au quartier Brochet Crémollière, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

**Dépense prévisionnelle TTC.....7 933,94 €**

**Plan de financement prévisionnel :**

- financements mobilisés par le SDED .....2 814,32 €  
- **forfait communal.....3 819,41 €**  
- récupération TVA par maître d'ouvrage.....1 300,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet établi par le SDED ainsi que le plan de financement ci-dessus détaillé.

## AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- L'établissement du planning des permanences des bureaux de vote pour les élections régionales du 14 et du 21 mars 2010.
- L'utilisation de la salle de motricité
- La mise en place d'un tableau blanc en face de la porte de la salle du conseil municipal pour inscription des réunions à venir.
- L'organisation de la journée « nettoyage de Printemps » le samedi 20 mars
- La mise en place d'un groupe de travail chargé d'améliorer la sécurité des abords des écoles

La liste des fêtes et manifestations du mois de Mars 2010 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,  
Pierre MONTAGNE